

**2 . ORGANISATION ET DEROULEMENT DE
L'ENQUETE**

2.1 Lancement de l'enquête

Par décision n° E19000081/95 du 19 septembre 2019, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise m'a désigné comme Commissaire enquêteur.

Par arrêté DCPAT/BEICP n°2019/164 du 14 novembre 2019, Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine a prescrit l'ouverture de l'enquête publique du **lundi 9 décembre 2019 au vendredi 17 janvier 2020 inclus**.

Ces deux documents sont joints au présent rapport (**pièces n°s 1 et 2**).

2.2 Information du public

2.2.1 Action d'information préalable par l'Etablissement Paris La Défense

(Données extraits de la pièce PC16.4 du dossier)

Le périmètre de la concertation a porté sur l'ensemble des sites PSA, RATP et Charlebourg, entendu que cette concertation préalable est bien une phase préliminaire à la réalisation des opérations d'aménagement, son contenu évoluant au fil du temps. Ainsi, la première phase de la concertation s'est concentrée sur la partie du projet stabilisé, à savoir celui défini sur le site PSA, et notamment la réalisation du campus tertiaire à destination du groupe Engie, par Garenne Aménagement. Il a été rappelé que cette première phase intègre le secteur d'aménagement plus global du quartier de Charlebourg. Cette première phase de la concertation s'est ainsi déroulée du 17 décembre 2018 au 13 janvier 2019.

Le fondement de la concertation est celui de la concertation obligatoire au titre du code de l'urbanisme (L 103-2 et suivants).

L'Etablissement Public Paris La Défense a ainsi décidé de prendre l'initiative de se positionner en tant qu'autorité compétente pour intervenir sur ce secteur et ainsi d'une part, engager une concertation préalable au titre notamment de l'article L 103-2 alinéas 3 et 4 du code de l'urbanisme et d'autre part, assurer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement du quartier de Charlebourg (secteur « PSA-RATP-Charlebourg ») dans son ensemble.

Dans le cadre de cette concertation, les moyens d'information mis à disposition ont été les suivants :

- Note de concertation mise à disposition du public (à l'Hôtel de Ville de La Garenne-Colombes, version numérique téléchargeable sur le site de Paris La

Défense)

- Exposition sous forme de panneaux explicatifs installés dans le hall de l'Hôtel de Ville de La Garenne-Colombes
- Une réunion publique le 17 décembre 2018
- Démarche de la concertation sur deux sites institutionnels
- Annonces dans la presse
- Registre écrit et email de contribution mis à disposition du public

Les avis et contributions en chiffres :

- 4 contributions dans la durée réglementaire de la concertation préalable : 2 contributions dans le registre écrit disponible en mairie, 2 contributions électroniques envoyées à l'adresse mail mise à disposition
- 1 contribution en amont de la concertation
- Plus de 25 questions et avis formulés oralement lors de la réunion publique.

Les attentes et principales thématiques soulevées en réunion publique et dans le registre (ou par e-mail) ont porté sur :

La programmation :

- la large place à accorder aux équipements et commerces de proximité du futur quartier tant sur les espaces publics, sur l'attente en faveur d'un parc de grande taille, véritable poumon vert pouvant accueillir des sports et loisirs divers, et sur la qualité de voiries arborées et pistes pour les mobilités douces,
- les futures connexions à imaginer avec le centre-ville de La Garenne-Colombes, à la fois pour le projet du quartier de Charlebourg que pour le quartier des Champs Philippe.

Les futures constructions :

- le souhait d'une harmonie générale en matière de hauteur des futurs bâtiments mais également d'une légère variation pour apporter de la diversité.
- l'intérêt en faveur de matériaux exemplaires en matière environnementale sur leur esthétique et leur pérennité.

De façon générale, on peut retenir l'adhésion suscitée par la présentation de ce projet et notamment les premiers éléments de sa programmation plurielle, comprenant des équipements d'intérêt général tel que le parc public et l'établissement scolaire international.

Les contributions ont ainsi permis à la Ville de La Garenne-Colombes et l'Etablissement Public Paris La Défense de comprendre les attentes des personnes

intéressées par le projet et de conforter les propositions, en identifiant les quelques points de vigilance à intégrer dans les prochaines étapes de l'opération d'aménagement Charlebourg.

Le bilan de la concertation préalable a été approuvé le 28/03/19 par le conseil d'Administration de Paris La Défense.

2.2.2 Publicité dans la Presse

L'insertion dans la presse a été faite par la préfecture des Hauts-de-Seine dans les quotidiens suivants :

- Les Echos	20/11/19
	10/12/19
- Le Parisien 92	20/11/19
	10/12/19

Ces insertions sont jointes en **pièce n° 3**.

2.2.3 Affichage publique

La publicité par affichage de l'avis d'enquête a été faite dans les communes de La Garenne-Colombes et Courbevoie sur les panneaux administratifs, à l'entrée de chaque mairie, et sur le périmètre du site (bd National, rues des Fauvelles, Jules Ferry, Murgers, Bleuets) dans les formes (format A2 et fond jaune conformément à l'arrêté du 28 avril 2015) et délais prescrits.

Les dates de permanence et le nom du Commissaire enquêteur y étaient bien mentionnés (copie de l'affiche en **pièce n°4**).

Lors de mes venues pour mes permanences, j'ai pu vérifier que l'affichage était bien en place sur les panneaux administratifs à proximité des mairies.

Les procès-verbaux de constat d'affichage sur le site établis les 21/11/19 et 20/01/20 par huissier, prestataire mandaté par le Maître d'Ouvrage sont joints en **pièce n°5**.

Les copies des certificats d'affichage de l'avis d'enquête établis par les maires de La Garenne-Colombes et Courbevoie, attestant l'affichage attestant l'affichage du 22/11/19 au 17/01/20 sur les panneaux administratifs, sont jointes en

pièce n°5.**2.2.4 Autres moyens de publicité**

D'autres moyens de publicité ont en outre été utilisés pour annoncer cette enquête (Cf. **pièce n° 3**) :

- Sur le site internet de la commune de La Garenne-Colombes (<https://www.lagarennecolombes.fr/>)
- Dans le magazine municipal de La Garenne-Colombes : « La Garenne-Colombes Infos » N°336 de décembre 2019 et N°337 de janvier 2020
- Sur le site internet de la commune de Courbevoie (<https://www.ville-courbevoie.fr/>).

Sur les sites internet des communes, un lien permettait d'accéder directement au dossier d'enquête.

2.3 *Préparation de l'enquête*

- Une réunion préparatoire de présentation du projet s'est tenue le 17 octobre 2019 à la mairie de La Garenne-Colombes en présence de Monsieur Emmanuel BOULARD, Directeur de l'Urbanisme à la mairie de La Garenne Colombes et de Madame Fabienne HEILBRONN, Directrice du programme, et M. Alexandre DEJEAN, Responsable de programmes, représentants la société Garenne Développement, maître d'ouvrage.

- J'ai rencontré les 5 et 6 décembre 2019 respectivement Madame Yamina GUERMOUCHE et Madame Sara TREZZI, référentes de l'enquête en mairies de La Garenne-Colombes et de Courbevoie pour leur apporter le registre d'enquête, paraphé par mes soins, et pour vérifier la complétude des dossiers d'enquête.

2.4 *Visites du site*

Suite à la réunion préparatoire du 17 octobre 2019, je me suis rendu sur le site du projet et ai parcouru à pied le quartier pour bien « m'imprégner » de l'environnement.

J'y suis retourné le 9 décembre 2019 avant ma 1^{ère} permanence pour m'assurer de l'affichage sur le site. J'ai pu constater que l'avis d'enquête avait bien

été affiché en périphérie du site.

Enfin j'y suis retourné le samedi 11 janvier 2020 pour mieux visualiser le secteur des rues Jules Ferry et des rues avoisinantes suite aux remarques des habitants que j'avais reçus lors de ma permanence en mairie de La Garenne-Colombes.

2.5 Rencontres avec les représentants de la municipalité de la Garenne-Colombes et du maître d'ouvrage

Lors de mes venues pour les permanences, Mesdames Yamina GUERMOUCHE et Madame Sara TREZZI respectivement référentes de l'enquête en mairies de La Garenne-Colombes et de Courbevoie se sont tenues à ma disposition, et ont répondu à toutes mes questions et fourni tous les documents souhaités.

Je me suis entretenu le 3/01/20 avec Monsieur HERVO, maire adjoint, chargé de l'urbanisme pour faire le point à mi-enquête sur les observations déjà recueillies de la part du public et aussi sur les avis déjà recueillis, notamment ceux des communes limitrophes (Courbevoie et Nanterre). Je lui ai également fait part de mes propres interrogations à ce stade de l'enquête.

En fin d'enquête après la dernière permanence du 17/01/20, un 1^{er} bilan des contributions recueillies pendant l'enquête a été dressé avec Monsieur Laurent HADDAD et Madame Yamina GUERMOUCHE, représentants la commune de La Garenne-Colombes, et Madame Fabienne HEIBBRONN et M. Alexandre DEJEAN représentants la société Garenne Développement, maître d'ouvrage.

Il a été convenu que le Commissaire enquêteur remettrait son procès-verbal de synthèse le 27/01/20.

2.6 Autres réunions

Plusieurs réunions se sont tenues à ma demande pour parfaire mon information :

- une réunion a été organisée le 10/12/19 en mairie de Courbevoie pour examiner l'avis émis par la ville de Courbevoie sur les dossiers de permis de construire (Cf.ci-après à l'article 3.1), étaient présents pour la Ville de Courbevoie : M Gérard CHIROUZE, DGST, M.BOUTES et M.GOYOT de la Direction de l'Aménagement Urbain.
- une réunion a également été organisée le 16/12/19 en mairie de

- 35 -

Nanterre pour examiner l'avis émis par la ville de Nanterre sur les dossiers de permis de construire (Cf.ci-après à l'article 3.1), étaient présents pour la Ville de Nanterre Mesdames Sibylle LE DUC et Marine MORO du Service Stratégie urbaine à la Direction de l'Aménagement et du Développement et Monsieur Alexandre CARRAUD de la Direction de l'Infrastructure.

- une réunion a été organisée le 07/01/20 à l'Etablissement Public Paris La Défense, Aménageur de l'opération, pour examiner les flux de circulation induits par le projet du campus Engie, étaient présents Madame Eva ANDREANI, chef de projets à la Direction de l'Aménagement et Madame Brigitte ONDET, juriste en urbanisme et permis de construire.

2.7 Modalités de réception des observations du public

L'enquête s'est déroulée du **lundi 9 décembre 2019 au vendredi 17 janvier 2020 inclus**, soit pendant 40 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête était fixé à la mairie de la Garenne-Colombes - Hôtel de Ville - 68, boulevard de la République, 92250 La Garenne-Colombes.

Le dossier (cf **pièce n° 6**) et les registres (cf **pièce n° 7**) étaient mis à la disposition du public :

- Mairie de la Garenne-Colombes – Hall principal - 68, boulevard de la République – 92250 - La Garenne-Colombes
 - du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
 - et à titre exceptionnel, le samedi 11 janvier 2020 de 9h00 à 12h00, dans la salle Guest (1^{er} étage) au cours de la permanence du commissaire enquêteur
- Mairie de Courbevoie – Service des permis de construire – 1^{er} étage-2, Place de l'Hôtel de Ville – Courbevoie
 - les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30
 - et à titre exceptionnel, le samedi 14 décembre 2019 de 9h00 à 12h00, et le mardi 14 janvier 2020 de 9h00 à 12h00 dans le hall principal, au cours de deux permanences du commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier d'enquête étaient par ailleurs mises à disposition du public :

- sur le site dédié au projet : <http://campus-tertiaire-engie.enquêtepublique.net>
- sur la plate-forme du ministère de l'Ecologie : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home>
- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquêtes-publiques-2019> (projets)/LA GARENNE-COLOMBES-

En outre, pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête était également consultable à partir d'un poste informatique dans les mairies de la Garenne-Colombes et Courbevoie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le Commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public au cours de sept permanences qui se sont tenues dans les mairies de la Garenne-Colombes et de Courbevoie et aux jours et heures suivants :

Date	Jour	Lieu	Horaires
9 décembre 2019	lundi	La Garenne-Colombes	14h30 à 17h30
14 décembre 2019	samedi	Courbevoie	9h00 à 12h00
19 décembre 2019	jeudi	La Garenne-Colombes	9h00 à 12h00
6 janvier 2020	lundi	Courbevoie	14h30 à 17h30
11 janvier 2020	samedi	La Garenne-Colombes	9h00 à 12h00 *
14 janvier 2020	mardi	Courbevoie	9h00 à 12h00
17 janvier 2020	vendredi	La Garenne-Colombes	14h30 à 17h30

* La permanence du samedi 11 janvier 2020 s'est poursuivie jusqu'à 12h30.

En outre, le public pouvait faire parvenir ses observations au Commissaire

enquêteur par écrit au siège de l'enquête.

De plus, outre les registres papier mis à disposition du public dans les lieux d'enquête mentionnés ci-dessus, le public pouvait communiquer ses observations et propositions sous forme électronique :

- sur le registre d'enquête dématérialisé : campus-tertiaire-engie@enquete publique.net

- sur la boîte fonctionnelle dédiée de la préfecture : pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que celles portées sur les registres d'enquête présents dans chacune des deux communes concernées étaient consultables au siège de l'enquête et sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié au projet : campus-tertiaire-engie@enquete publique.net.

2.8 Climat de l'enquête

L'enquête s'est déroulée sans incident.

2.9 Formalités de fin d'enquête

L'enquête s'est terminée le vendredi 17 janvier 2020 à 17h30.

Conformément à l'article 10 de l'arrêté préfectoral, le Commissaire enquêteur a listé les documents remis et clos le registre d'enquête mis à disposition en mairie de La Garenne-Colombes, il en a fait de même le lundi 20 janvier 2020 en mairie de Courbevoie.

Le registre électronique a également été clos le vendredi 17 janvier 2020 à 17h30.

Le Commissaire enquêteur a laissé les dossiers d'enquête à disposition des communes.

2.10 Examen de la procédure

A la lumière des différents paragraphes ci-dessus, notamment en ce qui concerne les formalités de publicité relatives aux enquêtes, il semble que la procédure ait été bien respectée.

Il n'est bien entendu pas de la responsabilité du Commissaire enquêteur de se prononcer sur la légalité de l'environnement administratif. Cela est et reste du ressort du Tribunal Administratif compétent.